




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-130**

**Séance publique du**

**12 mars 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180312- lmc1129432-DE-1-1
Date de signature : 14/03/2018
Date de réception : mercredi 14 mars 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA CAISSE DES ECOLES -  
EXERCICE 2018**

Le 12 mars 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/03/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Dominique AUGÉY à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Christian ROLANDO à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Raoul BOYER, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction de la Vie Scolaire

**Nomenclature : 8.1**  
Enseignement

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 MARS 2018

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte DEVESA

**Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA CAISSE DES ECOLES - EXERCICE 2018- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Chaque année, la Ville alloue à la Caisse des Ecoles, une subvention pour permettre d'assurer certaines dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles publiques.

Pour l'année 2018, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 424 567,00 € correspondant à l'achat de fournitures scolaires, petit matériel sportif, crédit Noël et pour le financement des activités P.O.I.V.R.E, des activités culturelles E.A.C., des nouveaux rythmes scolaires, de la réussite éducative et de la manifestation culturelle « C'est Sud »

Vous trouverez, en annexe, un tableau récapitulatif des subventions accordées précédemment à la Caisse des Ecoles.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, l'attribution à la Caisse des Ecoles, au titre de l'exercice 2018, d'une subvention de fonctionnement pour les dépenses des écoles élémentaires et maternelles publiques soit la somme de **424 567,00 €**

- **DIRE**, que la dépense en résultant, sera imputée au budget de la Ville – Exercice 2018 – ligne budgétaire **1221** ( 213--657361--922) qui présente les disponibilités suffisantes.



DL.2018-130 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA CAISSE  
DES ECOLES - EXERCICE 2018-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

ANNEXE

**SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES  
EXERCICE 2018**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE QUALITE DE VIE  
**DIRECTION COORDINATION DE L'EDUCATION**  
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE

*Imputation : ligne n° 1221 -- 213—657361--922*

*Disponible : 424 567,00 €*

<b>OBJET</b>	<b>Subvention 2016</b>	<b>Subvention 2017</b>	<b>Subvention proposée 2018</b>
Montant subvention de fonctionnement accordée à la Caisse des Ecoles pour les dépenses des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville	<b>469 500,00 €</b>	<b>424 567,00 €</b>	<b>424 567,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>469 500,00 €</b>	<b>424 567,00 €</b>	<b>424 567,00 €</b>